**Cette charte définit les règles d'utilisation des équipements et services informatiques de l'association dans le but de garantir la sécurité des données & des communications.**

**1. Accès et Utilisation des Ressources Informatiques**

- L’accès aux systèmes informatiques est strictement réservé aux membres autorisés.

- Chaque utilisateur est responsable de l’usage de ses identifiants et doit les protéger.

- Il est interdit d’installer des logiciels sans autorisation préalable.

**2. Protection des Données**

- Les données personnelles doivent être traitées conformément au RGPD.

- Il est interdit de partager des informations confidentielles sans accord écrit.

- Les sauvegardes des données doivent être effectuées régulièrement.

**3. Sécurité et Bonne Conduite**

- L’usage d’un antivirus à jour est obligatoire.

- Les mots de passe doivent être robustes et changés régulièrement.

- L’association interdit l’accès à des sites illégaux ou à contenu inapproprié.

**4. Sanctions**

Toute violation de cette charte peut entraîner des sanctions internes, voire des poursuites légales.

[Nom du Responsable]

[Contact]

[Date d’Application]